



Ecoles de Chaumont-Gistoux

Manuel à l'usage des parents

Madame, Monsieur, Chers Parents,

Que votre enfant soit déjà inscrit dans l'une de nos écoles ou que vous envisagiez de lui faire rejoindre notre réseau scolaire, ce document a pour vocation de vous informer. Vous y trouverez une présentation des soutiens que la commune de Chaumont-Gistoux apporte à ses établissements, une vue d'ensemble des frais éventuels liés à la scolarisation, ainsi qu'un aperçu des services communaux avec lesquels vous pourriez être amenés à interagir.

La commune compte cinq écoles, toutes communales. Chacune développe son propre projet pédagogique, son règlement d'ordre intérieur (ROI) et des axes d'action qui lui sont propres.

Table des matières

1.	Une bonne communication est essentielle, la déconnexion aussi... Ensemble veillons-y !	2
2.	Les différents services communaux et leurs sphères d'action en relation avec les écoles	2
•	L'Accueil Temps Libre (ATL)	3
•	Le service jeunesse	4
•	Le service enseignement	5
•	Le service facturation	5
•	Le service travaux	7
3.	Les coûts et les modalités d'inscription en lien avec les écoles	7
3.1.	Les frais obligatoires (ou frais scolaires)	7
3.2.	Les frais extrascolaires	8
3.3.	Les frais facultatifs proposés aux enfants de la 3 ^{ème} à la 6 ^{ème} primaire	11
3.4.	En cas d'absence	12
3.5.	En cas de difficultés ou d'impayés	12
3.6.	Les modalités d'inscription	12
3.7.	Déclenchement volontaire de l'alarme incendie par un enfant	
4.	Votre enfant est malade :	14

1. Une bonne communication est essentielle, la déconnexion aussi... Ensemble veillons-y !

Le Pouvoir Organisateur (PO) de la commune de Chaumont-Gistoux a souhaité mettre en place une démarche visant à renforcer le bien-être des équipes éducatives – directions et enseignants – tout en balisant une communication claire et constructive avec les parents d'élèves.

Ce document, rédigé en étroite collaboration avec les directions des cinq écoles communales, constitue un cadre général. Chaque établissement pourra le compléter selon ses spécificités et les outils utilisés au sein de son équipe.

Un objectif commun : une collaboration de qualité

Ces balises visent à encourager un dialogue respectueux, bienveillant et efficace entre tous les acteurs : enseignants, directions, accueillants et parents, dans l'intérêt premier des élèves.

Droit à la déconnexion

À l'heure où les outils numériques prennent une place croissante, il est essentiel de préserver des temps de repos, les congés et la vie privée de chacun. Des consignes encadrant l'usage des moyens de communication sont donc mises en place pour garantir ce droit au sein des équipes.

Communication Parents – École

- L'outil principal de communication reste le journal de classe.
- En cas d'urgence, les familles sont invitées à utiliser le téléphone scolaire ou extra-scolaire.
- Les mails doivent être adressés à l'adresse officielle de l'école (ou via ENT/ONE pour Chaumont). L'école s'engage à répondre dans un délai de maximum 3 jours ouvrables.
Afin de faciliter le traitement des messages, merci de préciser dans l'objet du mail : *nom, prénom et classe de l'enfant*.

Usage des réseaux sociaux

Les enseignants ne sont pas encouragés à être présents sur les groupes de parents ou autres réseaux sociaux liés à l'école.

Nous comptons sur une utilisation bienveillante de ces plateformes par les familles.

 **Protection des données (RGPD)** : Conformément à la législation en vigueur, les coordonnées personnelles des membres de l'équipe éducative ne sont pas diffusées.

 **Un soutien à disposition** : le Service Enseignement de la commune reste disponible pour toute question ou besoin d'accompagnement (010/68.72.13)

2. Les différents services communaux et leurs sphères d'action avec les écoles

Le pôle AJE (ATL-Jeunesse-Enseignement-Entretien)

Une organisation intégrée au service des écoles et de la jeunesse : **le Pôle AJE**

Depuis octobre 2021, le **Service Accueil Temps Libre (ATL)**, le **Service Jeunesse** et le **Service Enseignement** ont été regroupés pour former le **Pôle AJE** – un espace collaboratif dédié aux enfants des écoles communales et aux jeunes de Chaumont-Gistoux.

À cette dynamique s'est ajoutée, depuis le **4 juillet 2023**, l'intégration du **Service Entretien** : nettoyage des locaux scolaires et des plaines de vacances, préparation des potages et des repas chauds, etc. L'objectif ? Une **gestion fluide, cohérente et concertée** des métiers qui gravitent autour du quotidien scolaire. Ce pôle compte aujourd'hui **92 agents communaux**, mobilisés pour offrir un cadre de vie et d'apprentissage optimal à tous les élèves.

Les bureaux administratifs du Pôle AJE sont situés au **Cott'AJE – rue Inchebroux n°8**. Nous veillons à faire de ce lieu un **espace accueillant**, au service des enfants, des jeunes et des équipes de terrain qui les accompagnent au quotidien.

- L'Accueil Temps Libre (ATL)

Contact : atl@chaumont-gistoux.be ou 010/68.72.12

Le Service ATL travaille en étroite collaboration avec les directions des établissements et le Service Enseignement. Il assure l'accueil et l'encadrement des élèves avant et après les heures de classe, ainsi que pendant les temps de midi, tous les jours d'école, de 7h00 à 18h30.

Les accueillants proposent aux enfants des activités diversifiées en tenant compte de leur âge, des infrastructures disponibles et du nombre de participants, afin de garantir des moments riches et stimulants. Depuis peu, le mercredi après-midi, les élèves des cinq implantations sont regroupés à l'école de Gistoux, pour faciliter l'organisation et enrichir les interactions.

Le service assure le recrutement et la formation des accueillants extrascolaires, veillant à ce que leur encadrement réponde aux besoins pédagogiques et relationnels des enfants.

Il coordonne la collaboration avec divers opérateurs extrascolaires, qui proposent des animations et ateliers dans ou hors des établissements scolaires. Le service ATL organise également la distribution du goûter au sein de chaque école.

Le service contribue activement à l'organisation de journées spéciales pour les élèves :

- En 4ème primaire : une journée consacrée à la diversité
- En 5ème primaire : Pro-vélo, School Games et Festifoot
- En 6ème primaire : une journée sportive ouverte et dynamique

- **Le service jeunesse**

Un moteur d'initiatives, de découvertes et de solidarité pour les jeunes

Le Service Jeunesse de la commune offre aux jeunes la possibilité de participer à des activités **socio-culturelles de qualité** et à des **actions collectives solidaires**, dans un cadre stimulant et bienveillant.

Un espace dédié : Les locaux du **Cott'AJE** ont été réaménagés avec soin pour accueillir les jeunes dans un environnement pensé pour **l'échange, l'écoute, l'information** et la **découverte**. Le **nouveau local EDD/Jeunesse** ainsi que le **sous-sol** sont conçus pour faire émerger, valoriser et accompagner les projets portés par les jeunes.



Les plaines de vacances sont organisées :

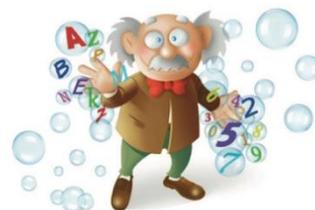
- en juillet et août
 - pendant les congés d'automne, de détente et de printemps
- Elles ont lieu dans les établissements scolaires de Corroy, Dion et Gistoux.

Infos pratiques : plaines@chaumont-gistoux.be ☎ 010/68.72.40

L'école des devoirs – La Bulle de Savants

Située au Cott'AJE, elle fonctionne trois fois par semaine :

- **Lundi, mardi, jeudi** de **15h30 à 17h45**
- Accessible aux enfants dès la **1re primaire** jusqu'au **premier degré du secondaire inclus**, elle propose un cadre de travail encadré et encourageant.



Stages ados pour les 12–16 ans

5 semaines de **stages multi-activités** sont proposées chaque année :

- 1 durant les congés d'automne
- 1 durant les congés de détente
- 1 durant les congés de printemps
- 2 durant les vacances d'été

Des permanences accessibles et dynamiques

Pour être au plus proche des jeunes, les animateurs du service se déplacent dans différents lieux :

Le mardi

- Gymnase de Gistoux : *Les mardis du sport* (17h–19h) : mini-foot, basket, musculation, jogging
- Quand le temps le permet : *skate-park du Ronvau*

Le mercredi

Au **Cott'AJE** (14h–18h) :

- PC & internet
- Jeux de société, billard, fléchettes
- Coin papote & espace détente
- **Point-relais Infor Jeunes** : documentation variée (mobilité, formation, orientation, sexualité, jobs, etc.)

Le jeudi

- Ouverture du **Cott'AJE** de **17h à 19h** pour tous les jeunes

- **Le service enseignement**

Contact : enseignement@chaumont-gistoux.be ou 010/68.72.13

Au sein du **Pôle AJE**, le **Service Enseignement** joue un rôle essentiel dans la coordination pédagogique, administrative et logistique des écoles de Chaumont-Gistoux.

Engagement du personnel éducatif Le service assure, au nom de la **Fédération Wallonie-Bruxelles** – et pour certains profils via des **fonds communaux** – l'engagement des :

- Enseignant-e-s
- Puéricultrices
- Assistant-e-s en aide aux classes maternelles
- Logopèdes (communal-e-s ou indépendant-e-s)

Organisation des marchés publics

En collaboration avec le **Service Comptabilité**, il établit et introduit les **marchés publics** liés aux :

- **Repas scolaires**
- **Transports scolaires**

Projets pédagogiques communs Le service collabore à la mise en place de **journées thématiques** gérées par le **Pôle AJE²**, notamment :

Une journée consacrée à la **créativité**, rassemblant les élèves de **2e primaire** des cinq implantations communales.

Soutien aux directions Il constitue un appui **administratif et pédagogique** aux équipes de direction des écoles. À ce titre, les **secrétaires** des cinq directions sont directement rattaché-e-s à ce service.

- **Le service facturation**

Contact : facturation@chaumont-gistoux.be ou 010/23.38.23 ou 0476/80.21.55

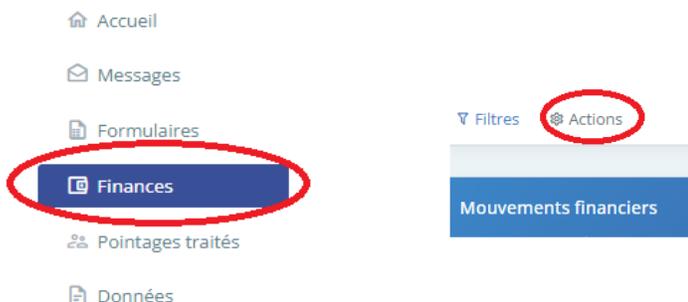
Par rapport aux écoles, ce service centralise les informations financières transmises par les équipes éducatives et gère la facturation et le suivi comptable.

Il est le contact pour les questions et les éventuels problèmes en lien avec les factures via l'application APschool (voir point **3. Les modalités d'inscription**).

Il établit, en collaboration avec les écoles, un décompte périodique détaillé des frais dus (montant, objet, caractère obligatoire ou facultatif, modalités, échelonnements possibles et éventuelles facilités de

paiement). La facturation de la plupart des frais scolaires et extrascolaires se fait via le module de prépaiement d'APSchool.

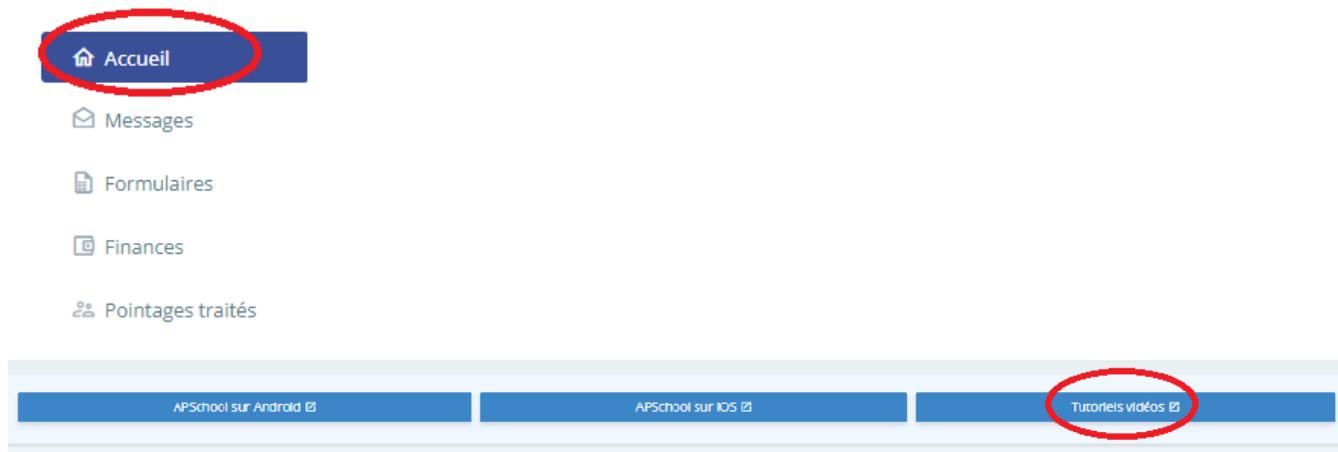
A noter que le décompte des frais périodique est accessible - à tous moments et directement - sur le profil APschool de votre enfant dans la rubrique **Finances** → **Actions**



Ce sont les parents qui chargent le portefeuille électronique de leur enfant avec un montant permettant de couvrir les frais liés à la scolarité de celui-ci. Les rappels de défaut de paiement se font de manière automatisée par l'APschool chaque 1er jour du mois. À tout moment, les parents ont accès à tous les détails et mouvements financiers liés au compte de leur(s) enfant(s).

Le service facturation remboursera le solde restant aux parents des élèves en fin de scolarité dans nos écoles, après déduction des factures encore impayées pour les années antérieures.

Vous trouverez – sur la page d'accueil de la plateforme et de l'application mobile – un ensemble de questions/réponses les plus fréquentes ainsi que des tutoriels vidéo vous permettant de vous familiariser avec APschool :



- **Travaux et transports bus**

Contact : atl@chaumont-gistoux.be ou 010/68.72.12

Le service atl gère les petits travaux à réaliser dans les 5 écoles de la commune.

Il organise aussi les transports des élèves pour certaines activités sportives et extrascolaires avec les bus communaux.

Le service technique quant à lui contribue à entretenir les écoles et leurs abords (travaux et entretien des jardins, des cours et des alentours).

3. Les coûts et les modalités d'inscription en lien avec les écoles

3.1. Les frais obligatoires (ou frais scolaires)

- Les activités culturelles et/ou sportives
 - Le choix de ces activités dépend des écoles (des projets pédagogiques, des thèmes travaillés, de l'infrastructure...).
 - En primaire, les montants maximaux sont de 85€ par année scolaire et par enfant.
 - En maternelle, les montants maximaux sont de 56,32 € par année scolaire¹.
 - Quand les opérateurs ou transporteurs appliquent le principe du forfait, les couts sont facturés aux parents même en cas d'absence de leur enfant, qu'il soit ou non sous certificat médical, en primaire comme en maternelle.
 - L'enfant qui, pour l'une ou l'autre raison, change d'établissement pendant l'année scolaire, le forfait transport sera également facturé aux parents.
- Les séjours avec nuitée(s)
 - Le choix de ces séjours et des tranches d'âges concernées varie selon les écoles.
 - La participation est obligatoire en primaire et en M3.
 - Le montant maximal est de 850 € par enfant pour l'ensemble de sa scolarité maternelle et primaire. Pour les enfants de maternelle, la Fédération Wallonie-Bruxelles fixe un plafond, indexé chaque année ; de 125,25 € maximum² pour la durée totale de la scolarité maternelle, ceci inclut dans les 850 €.
 - Si les opérateurs ou transporteurs appliquent le principe du forfait, les couts sont facturés aux parents même en cas d'absence de leur enfant, qu'il soit ou non sous certificat médical, en primaire comme en maternelle.
 - Les parents ont la possibilité d'opter pour un paiement échelonné des couts.
- Les frais de piscine :
 - Les frais de cette activité sont calculés au prix coutant couvrant uniquement l'accès à la piscine et les déplacements y afférents.
 - La commune prend en charge les cours donnés aux enfants par des moniteurs spécialisés ainsi qu'une partie des frais de transport.
 - Chaque séance est facturée 3,5 €* par enfant

¹ Montant 2025-2026 + indexation possible en fonction des circulaires FWB reçues.

² Montant 2025-2026 + indexation possible en fonction des circulaires FWB reçues.

- Ce montant ne sera pas facturé aux parents en cas d'absence de l'enfant lorsque cette absence est couverte par un certificat médical fourni par le médecin.

* Tarif applicable jusqu'au 03/07/2026, montant susceptible d'être revu en fonction des tarifs de la piscine.

3.2. Les frais extrascolaires

- L'accueil extrascolaire

La commune de Chaumont-Gistoux organise l'accueil des élèves tous les jours d'école de 7h00 à 18h30.

- ✓ Elle offre la gratuité de l'encadrement des temps de midi par les accueillants.
- ✓ Nos élèves bénéficient aussi d'une demi-heure de gratuité de l'accueil extrascolaire avant le début des cours et après la fin des cours.
- ✓ Enfin, l'accueil est gratuit pour les 3^e, 4^e, ... enfants d'une même fratrie (y compris recomposée).

L'accueil extrascolaire est facturé au prix de 1,50 €³ par enfant et par heure entamée.

⚠ Les parents doivent avertir quand ils quittent l'accueil extrascolaire en fin de journée afin que leur(s) enfant(s) ne soi(en)t pas comptabilisé(s) comme étant présent(s) jusqu'en fin de journée. Pour ce faire, il est demandé au parent de se rendre auprès d'un(e) accueillant(e) extrascolaire, de signifier le départ de l'enfant et de faire scanner le badge (reçu en début de scolarité dans les écoles de la commune) de l'enfant ce qui arrêtera automatiquement le compteur du temps d'accueil extrascolaire.

⚠ Pour des raisons de sécurité et de conformité aux exigences de notre assurance, il est impératif que tout enfant ayant été badgé quitte l'enceinte de l'établissement. Si l'enfant reste sur place, même sous la surveillance d'un adulte, une facturation sera appliquée.

⚠ A noter qu'en cas de départ sans se manifester auprès de l'accueillant, le temps d'accueil sera automatiquement facturé jusqu'à 18h30 sans possibilité de correction.

⚠ Pour les enfants qui bénéficient gratuitement du transport du bus communal, nous rappelons que nous sommes tributaires de la densité du trafic ou autre qui retarde l'arrivée du bus. Pour des questions de sécurité et d'assurance, nous nous devons de pointer la présence des élèves si nous sommes à 30 minutes de la fin des cours.

- L'école des devoirs (EDD)

La séance sera divisée en 3 temps :

- 1) le temps de l'accueil et du goûter ;
- 2) le temps du soutien scolaire et des devoirs ;
- 3) le temps du projet pédagogique autour de la thématique annuelle et des activités créatives, des animations et des jeux connexes.

Il est important pour le bon déroulement des activités et la dynamique du groupe que les parents reprennent leurs enfants à 17h45 et pas avant, sauf exception bien entendu.

³ Tarif applicable jusqu'au 31/12/2025

Pour tous renseignements, merci de nous contacter par mail labulledessavants@chaumont-gistoux.be

- Prix : 2 €/séance
- Les enfants inscrits à l'EDD seront amenés en bus communal depuis leur école respective vers le Cott'AJE, situé rue Inchebroux n° 8. C'est à cet endroit qu'il faudra venir récupérer votre enfant à 17h45.

- Les potages ou repas chauds

Des potages ou des repas chauds sont proposés au sein des différentes écoles de la commune. Cette distribution est assurée par une société extérieure. **Le traiteur Duchateau fournira les repas pour cette année scolaire 2025-2026.**

La société retenue doit viser une cuisine responsable et savoureuse pour les collectivités. La conception de menus sains, équilibrés et durables est réalisée par une équipe de diététiciennes spécialisées.

L'inscription au potage ou au repas chaud se fait sur base mensuelle via l'APschool ; c'est-à-dire qu'il est demandé au parent de sélectionner les jours souhaités dans la semaine ; et cela avant le 20 du mois précédent à minuit⁴.

(Option rapide de cocher le mois en entier en un clic si vous souhaitez opter pour un mois complet.)

Tant pour des questions organisationnelles côté mise en place au sein de l'école par les équipes ATL que par facilité de repère pour les enfants, il vous est demandé – dans la mesure du possible – de réserver des jours fixes dans la semaine ou le mois entier. *Ex : tous les lundis et jeudis.*

Tarifs par jour⁵

	Enfants de maternelle	Enfants de primaire (1 ^e et 2 ^e)	Enfants de primaire (3 ^e , 4 ^e , 5 ^e et 6 ^e)
Uniquement le potage	0,60 €	0,60 €	0,60 €
Repas complet (potage+plat+dessert)	3,50 €	4,00 €	4,15 €

Les potages et repas chauds débuteront le 1 septembre 2025.

- Les gouters ATL



Le service ATL propose aux enfants qui restent à l'accueil extrascolaire un goûter sain et équilibré composé comme suit : féculent, fruit ou légume de saison et un produit laitier.

⁴ A l'exception du mois de septembre, mois pour lequel la date d'échéance est précisée par la direction selon l'accord avec le fournisseur et l'organisation générale de la rentrée.

⁵ Les tarifs proposés ci-dessus seront d'actualité à partir de septembre 2025 et susceptibles de modifications à partir du 31/12/2025 en fonction des couts du marché.

Les propositions de menus suivent les recommandations de l'ONE et sont coconstruits avec les équipes accueillantes.

- Les gouters sont faits maison par les accueillant(e)s tous les jeudis et vendredis
- Tarification trimestrielle
- Accord AFSCA

Les modalités et heures de distribution de ces gouters ATL varient selon les écoles et leur infrastructure. Le gouter dure environ 30 min :

	Maternelles	Primaire
• Bonlez	15 h 35	16 h 05
• Dion	15 h 50	15 h 50
• Gistoux	15 h 40	15 h 40
• Chaumont	15 h 50	15 h 50
• Corroy	15 h 50	15 h 50

Il n'est pas possible que les équipes accueillantes proposent le gouter ATL en dehors des heures prévues ni qu'elles préparent des gouters à emporter.

A noter que si vous souhaitez inscrire votre enfant à une activité extrascolaire, il ne sera pas possible de l'inscrire simultanément au gouter ATL car les horaires se chevauchent.

Merci de noter que toute inscription aux goûters est considérée comme ferme et définitive. Il ne sera donc pas possible de modifier ou d'annuler la réservation une fois celle-ci enregistrée.

L'inscription au gouter ATL se fait sur base trimestrielle toujours via l'APschool sous la rubrique « Évènements » ; c'est-à-dire qu'il est demandé au parent de sélectionner les jours souhaités dans la semaine et que cette sélection vaudra pour le trimestre complet.

Ils seront facturés au tarif suivant (prix **au trimestre**) :

- 1 jour/semaine 9€
- 2 jours/semaine 18€
- 3 jours/semaine 27€
- 4 jours/semaine 36€

Les gouters débuteront le 1 septembre 2025.

La première période étant un quadrimestre (septembre -> décembre) le tarif sera appliqué comme suit :

- 1 jour/semaine 11€
- 2 jours/semaine 22€
- 3 jours/semaine 33€
- 4 jours/semaine 44€

Voici un exemple de MENU type :

Les goûters de L'ATL				
faits maison les jeudis et vendredis				
	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
Semaine 1	Cracottes Fromage Fruit	Biscuits aux fruits Lait	Brochettes tomates Mozzarella Crackers	Fondant au chocolat Fruits
Semaine 2	Biscuits secs Yaourt aux fruits	Craquelin beurré Lait chocolaté	Crêpes Confiture	Muffins carottes & courgettes
Semaine 3	Biscuits aux fruits Lait	Biscottes Fromage Légumes	Crumble aux fruits Yaourt nature	Tzatziki Galettes de maïs
Semaine 4	Tartines Miel Lait	Picos Fromage Légumes	Gaufres aux tomates et fromage	Rochers à la coco Lait

- L'accueil lors des journées de formation/journée pédagogique

Le service ATL organise un accueil des enfants de 7h00 à 18h30, uniquement sur inscription préalable via la plateforme APSchool, lors des journées de formation des enseignants. Cet accueil pourra, en certaines occasions, être centralisé pour 2 ou 3 écoles au sein d'un même établissement. La présence n'est pas obligatoire et l'encadrement pendant ces journées est facturé forfaitairement au tarif de 5 € par enfant et 3 € si la journée de formation a lieu un mercredi.

En cas de non-inscription de votre enfant au préalable, un **montant de 10 €** vous sera facturé via APSchool. **(Pour des questions organisationnelles et de sécurité, merci de noter qu'il vous faudra recevoir l'accord de la responsable ATL avant de pouvoir laisser votre enfant non inscrit).**

3.3. Les frais facultatifs proposés aux enfants de la 3^{ème} à la 6^{ème} primaire

- Les achats groupés pour les fournitures scolaires des élèves : *l'achat groupé est à caractère facultatif, les achats peuvent se faire chez n'importe quel fournisseur (sans obligation de marque) avec la possibilité de recevoir des conseils.*
- Les abonnements à des revues.
- Les photos scolaires.

3.4. En cas d'absence

Si l'enfant qui est inscrit au potage ou au repas chaud ne peut se rendre à l'école pour l'une ou l'autre raison pendant plusieurs jours, le parent doit prévenir le service de facturation au plus vite (facturation@chaumont-gistoux.be ou 010/23.38.23).

Les repas seront annulés et remboursés dans le portefeuille de l'enfant à partir du 3^{ème} jour qui suit la notification de l'absence par mail ou par téléphone au service facturation et à l'école de l'enfant.

Le certificat médical est à envoyer à l'école de l'enfant.

3.5. En cas de difficultés ou d'impayés

En cas de difficultés financières, vous êtes invités à prendre directement contact avec le service facturation de la commune afin de trouver une solution (échelonnement de paiement, etc.). Si des impayés sont constatés et qu'aucune démarche n'a été entreprise avec le service facturation afin de dégager une solution, ou que cette solution est ignorée, les montants dus seront récupérés par toute voie de droit (rappel, mise en demeure, huissier).

La gratuité telle que stipulée dans la circulaire 7644 de la Fédération Wallonie-Bruxelles énonce, qu'en cas de chargement insuffisant du compte/portefeuille électronique de votre enfant, cela ne sera pas pénalisant pour l'élève qui pourra malgré tout bénéficier des services réservés et/ou activités scolaires. Un suivi automatique de l'état des paiements sera assuré mensuellement par le système APschool et le service facturation de la commune fera, de son côté, un suivi de manière régulière.

Consciente que la qualité des services offerts dans les cadres scolaires et extrascolaires est liée à un suivi efficient des paiements, la Commune a par ailleurs mis en place de nouvelles procédures de recouvrement pour récupérer les sommes impayées. Outre les rappels générés via la plateforme APschool, les contacts individuels tenus par le service facturation et les possibilités d'échelonnement proposées, une société de recouvrement (Eurofides) a été désignée afin d'assurer le suivi des créances qui resteraient ouvertes.

Ce partenaire a pour mission de privilégier un recouvrement à l'amiable. Son intervention sera toutefois génératrice de frais de dossier portés en compte des redevables.

Ces frais de dossier sont fixés comme suit :

- Pour toute créance inférieure à 100,00 € → 10 €
- Pour toute créance supérieure à 100,00 € → 20 €

3.6. Les modalités d'inscription

- Les activités sportives et culturelles organisées par l'école pendant le temps scolaire
Tout enfant inscrit à l'école (en maternelle comme en primaire) est supposé participer à ces activités.
- L'accueil extrascolaire
Il n'est pas nécessaire d'inscrire les enfants au préalable. Le suivi est assuré quotidiennement par les équipes accueillantes via APschool (système de badging).

Les cours et activités extrascolaires (judo, tennis, danse, échecs, etc.)

Le planning des activités extrascolaires de chaque école est communiqué aux parents chaque fin d'année ainsi qu'en début d'année scolaire. Pour toute inscription, les parents intéressés sont invités à prendre contact **directement** avec l'opérateur en question.

Comme mentionné supra, si vous souhaitez inscrire votre enfant à une activité extrascolaire, il ne sera pas possible de l'inscrire simultanément au goûter ATL car les horaires se chevauchent parfois.

- Les journées de formation/journée pédagogique (accueil – sur inscription - organisées de 7h00 à 18h30)
Le service ATL organise les modalités (date limite d'inscription, personne de contact, ...) qui sont ensuite transmises aux parents via la plateforme APschool.

A noter :

- ✓ Il est impératif - pour des questions organisationnelles et de sécurité - d'inscrire les enfants via APschool avant la date de clôture de l'événement. En effet, des groupes doivent être constitués et les inscriptions permettent à nos accueillant(e)s d'établir les groupes de manière équitable. Nous n'accepterons plus d'inscription après la date limite indiquée. Nous vous remercions d'en tenir compte. Si toutefois, un parent venait déposer son enfant sans l'avoir inscrit au préalable, un montant de 10 € au lieu de 5€ vous sera facturé via APschool.
 - ✓ Lors des journées pédagogiques, il n'y a pas de transport prévu de bus communal pour les activités extrascolaires.
 - ✓ Si votre enfant ne participe pas à l'accueil de cette journée pédagogique, nous vous demandons de refuser l'événement en cochant la case adéquate dans APschool.
 - ✓ **L'annulation d'une inscription lors de l'accueil d'une journée pédagogique est possible jusqu'à 48 heures avant le début de celle-ci. Passé ce délai, aucun remboursement ne pourra être effectué, sauf sur présentation d'un certificat médical.**
- Les potages, repas chauds et gouters ATL
La commune utilise l'application APschool pour les commandes de potages, repas chauds et gouters ATL. L'utilisation de cette application est obligatoire⁶. Vous trouverez – sur la page d'accueil de la plateforme et de l'application mobile – un ensemble de questions/réponses les plus fréquentes ainsi que des tutoriels vidéo vous permettant de vous familiariser avec APschool.

Les inscriptions et modifications – pour les potages et/ou repas chauds - doivent être introduites directement sur l'application avant le 20 du mois précédent à minuit à l'exception du mois de septembre, mois pour lequel la date limite vous sera communiquée par la direction de l'école.

Vous pouvez choisir entre les possibilités des repas chauds ou de potages :

- soit pour la semaine complète en l'occurrence 4 jours/semaine (pas le mercredi).
- soit pour un ou plusieurs jours réguliers de la semaine. Exemple : tous les lundis et mardis ou tous les jeudis.

Uniquement pour les gouters ATL, l'inscription se fait sur base trimestrielle.

⁶ En cas d'impossibilité d'avoir un accès à l'application, vous pouvez vous adresser à l'espace public numérique (EPN → Tél. 010/23.38.39 - L'EPN est situé : Rue Zaine, 9 - 1325 Chaumont-Gistoux (bâtiment du pôle social)) ou au service facturation facturation@chaumont-gistoux.be

3.7. Déclenchement volontaire de l'alarme incendie par un enfant

En cas de déclenchement volontaire de l'alarme incendie par un enfant, notamment dans le cadre de jeux tels que "cap ou pas cap", la commune se réserve le droit de facturer aux parents les frais occasionnés.

4. Votre enfant est malade :

VOTRE ENFANT EST MALADE

LA LEGISLATION

- **Obligation scolaire : 5 ans**
-> tous les jours à l'école
- **9 demi jours d'absences**
-> signalement au service du droit à l'instruction
-> le service prend directement contact avec les parents

ABSENCE

- **jusqu'au 3ème jour d'absence**
-> justificatif dès le lendemain du 1er jour
-> la direction peut justifier l'absence (force majeure, transport...) > prévenir la direction
- **à partir du 4ème jour**
-> à justifier légalement (certificat médical, décès membre de la famille..)

TOUS RESPONSABLES

- votre enfant est faible/malade **avant l'école** -
-> merci de le garder à la maison
 - protection des autres
 - se faire chouchouter
 - se rétablir plus vite
- votre enfant est malade **à l'école** -> nous contactons les parents

SUIVI MEDICAMENTEUX

- Sauf avis médical, il est **INTERDIT** au personnel enseignant et accueillant d'administrer :
 - *des gestes médicaux (injections, aérosols...)
 - *médicaments
 - *antibiotiques -> protection de la posologie /médicaments juste -> protection des enfants > cfr. lettre rentrée "les médicaments à l'école".

Pour tout suivi spécifique, merci de prendre contact avec la direction de l'école

TRAJETS

Il est **INTERDIT** au personnel enseignant et encadrant de conduire un enfant : chez le médecin, à la clinique...
Les parents/responsables légaux seront avertis immédiatement pour pouvoir agir.

Merci pour votre lecture attentive

Nous vous souhaitons – ainsi qu'à votre (vos) enfant(s) –
de splendides vacances et d'ores et déjà
une très belle rentrée scolaire !

